

## **Convention de formation continue pour les enseignants<sup>1</sup> de la discipline « enseignement religieux » dans les cycles d'orientation fribourgeois francophones**

entre, d'une part,

le Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire  
de l'Université de Fribourg  
(ci-après : le CERF)

et, d'autre part,

le Service catéchèse et jeunesse de l'Église catholique dans le canton de Fribourg  
et le Service de formation de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg  
(ci-après : les services de formation).

### **Public-cible**

Cette formation continue *ad hoc* s'adresse à tous les enseignants qui sont engagés dans un cycle d'orientation fribourgeois francophone pour l'enseignement religieux et pour lesquelles une mise à niveau de formation pédagogique et didactique est souhaité par les services de formation.

L'orientation des candidats à la formation vers le CERF se fait par le biais des services de formation.

### **Partenaires**

Chacun des deux services de formation constitue un partenaire du CERF pour les participants qu'il envoie :

- pour le Service catéchèse et jeunesse de l'Église catholique dans le canton de Fribourg :  
le référent du Pôle enseignement religieux au CO ;
- pour le Service de formation de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg :  
le responsable du Service de formation.

### **Démarche préalable**

Toutes les personnes envoyées par les services de formations – et pour lesquelles une formation pédagogique et didactique est nécessaire – sont sollicitées pour suivre cette formation continue.

Les dates et descriptifs des cours proposés par le CERF sont communiqués au plus tard fin mars pour le début de l'année scolaire suivante.

La formation se déroule sous forme d'un stage selon le modèle du stage en emploi et de cours-bloc prestés spécialement par le CERF (cf. annexe).

### **Conditions**

La formation continue n'est organisée que si au moins cinq participants sont inscrits.

Un stage n'est organisé qu'avec l'accord d'un enseignant-formateur et de la direction du CO qui accueille le stagiaire.

---

<sup>1</sup> La forme grammaticale masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

### Inscription

Les participants sont annoncés au CERF par les services de formation jusqu'à fin mai pour le début de l'année scolaire suivante.

Une estimation du nombre de participants est transmise au plus tard à la fin février.

### Attestation

Au terme de la formation continue (cours et stage), le CERF délivre une attestation des cours suivis et des objectifs atteints par le candidat.

Une copie de cette attestation est transmise par le CERF aux services de formation.

### Coûts

Les coûts de la formation continue figurent en annexe.

Pour le versement des rétributions aux intervenants, le CERF établit une facture unique adressée au Service catéchèse et jeunesse de l'Église catholique dans le canton de Fribourg (la répartition des frais s'effectue à l'interne).

### Durée

La présente convention remplace la précédente et est valable jusqu'à révocation par l'une des parties.

Conseil de direction du CERF



Dr Roland Pillonel

Lieu, date : Fribourg, le 2 mars 2023

Service catéchèse et jeunesse de l'Église catholique dans le canton de Fribourg francophone



M. Emmanuel Rey

Lieu, date : Fribourg, le 17 mars 2023

Service de formation de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg



M. Pierre-Philippe Blaser



Mme Katrin Bardet

Lieu, date : Fribourg, le 17 mars 2023

### Annexe

Programme de formation continue  
pour les enseignants de la discipline « enseignement religieux »  
dans les cycles d'orientation fribourgeois francophones